



# PEINES PLANCHERS : TABLE RONDE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin , le 21 octobre 2024

L'**UFAP UNSa Justice** a été auditionnée ce vendredi à l'Assemblée nationale par la Commission de Lois dans le cadre d'une table ronde relative aux peines planchers. Madame Pascale BORDES, députée et rapporteuse du projet de loi relatif au rétablissement des peines planchers, animait les échanges.

L'**UFAP UNSa Justice** s'est gardée de rentrer dans un débat politico-philosophique sur le bienfondé du rétablissement des peines planchers. Les professionnels de terrain connaissent déjà l'impact de cette mesure et les effets qui l'accompagnent.

Notre organisation syndicale a privilégié le côté « terrain » en ramenant les participants au concret. La seule question qui vaille en pareille circonstance est de savoir si l'administration pénitentiaire et ses personnels ont la capacité à absorber le rétablissement des peines planchers. La réponse, nous le savons, est très clairement **NON !**

L'administration pénitentiaire ne dispose pas des moyens d'accueil et de prise en charge d'environ 3 à 4000 détenus supplémentaires. Ce point est d'une grande importance à l'heure où il est également envisagé de mettre à exécution les courtes peines ou de revoir le bloc peines, mesures soutenues par une organisation syndicale de magistrats... **LÉGIFÉrons ET L'INTENDANCE SUIVRA !**

L'**UFAP UNSa Justice** a rappelé à la rapporteuse du projet de loi la nécessité, avant toute modification de la politique pénale, de considérer l'état du système pénitentiaire.

Depuis plus de 30 ans, celui-ci est laissé à l'abandon par les gouvernements et les parlementaires. En bref, on légifère, on alourdit les peines, on sanctionne encore plus sans se soucier des moyens mis à la disposition des personnels pour exécuter les décisions et sentences pénales.

Cette manière de procéder doit cesser tant l'outil pénitentiaire, milieu ouvert et milieu fermé, est aujourd'hui à bout de souffle, voire totalement obsolète. Notre système pénitentiaire n'est plus réformable et le schéma doit être rénové et modernisé.

Cette table ronde a été l'occasion de revenir sur les revendications de **l'UFAP UNSa JUSTICE** : la nécessité de créer des établissements spécialisés et adaptés, le nécessaire profilage pénal et carcéral de la population pénale tout au long de la détention et les moyens obligatoires à mettre en œuvre pour accompagner les alternatives à l'incarcération.

Retour des peines planchers ou pas, **l'UFAP UNSa Justice**, en organisation syndicale responsable et pragmatique, choisit d'élever le débat : plus de sécurité publique et moins de récidive passent par un renforcement des moyens de la Justice pour une meilleure exécution des peines, par une redéfinition du sens de la peine et par un temps de l'incarcération enfin utile !

**L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !**

Le Secrétaire Général,  
Emmanuel CHAMBAUD